



Supported by a grant from Iceland, Liechtenstein and Norway through the EEA Financial Mechanism and Polish science resources 2008-2011

Ms. Gall. Fol. 134

De Beaufort

 $I + 84 \text{ ff.} + I \cdot 275 \text{ x } 195 \text{ mm.} \cdot \text{XVII}^{\text{e}} \text{ siècle } (3^{\text{e}} \text{ quart}) \cdot \text{France } (?)$

Manuscrit en assez bon état · Cahiers : $1 (V + 1)^{11} + 1 VII^{25} + 1 (VIII + 1)^{42} + 1 (VIII + 2)^{60} + 1 (VIII + 3)^{77} + 1 (III + 1)^{84}$. Fausses-réclames · Pagination postérieure, au crayon · Longues lignes. Justification : $(165-265 \text{ mm.}) \times (140-185 \text{ mm.}) : 15-23 \text{ lignes écrites} \cdot \text{Une seule main} \cdot \text{Quelques planches relatives à la disposition des troupes sur le champ de bataille et plusieurs illustrations de ce genre dans le corps du texte · Pages blanches : <math>27r^{\circ}$ - v° et $80r^{\circ}$ - $84v^{\circ}$.

Reliure en parchemin (283 x 202 mm.); 5 nerfs plats; dans la partie supérieure du dos, une pièce en papier blanc, avec une inscription aujourd'hui indéchiffrable, peut-être originale; les contre-plats et les gardes volantes en papier blanc; ais en carton. La reliure est typique pour le XVIII^e et le XVIII^e siècles. Elle constitue certainement la reliure originale du manuscrit, étant donné que le ms. gall. fol. 135, contenant le même texte et pourvu d'une reliure similaire (pour l'histoire commune de ces deux manuscrits cf. infra), porte, à la garde collée initiale, l'indication de date : *1659* (écriture de l'époque).

L'histoire du ms. gall. fol. 134 se laisse comprendre dans le contexte de celle du ms. gall. fol. 135, appartenant à la même collection et transmettant la copie du même traité. La page de titre, dans le ms. gall. fol. 135, contient l'indication suivante : La Milice Moderne par Mons." de Beaufort Ecrite l'an 1659, pour le service de M." Dancquelman (fol. 1r°). En ce qui concerne Dancquelman, il s'agit probablement du nom Danckelmann famille allemande qui a donné plusieurs personnages importants (sur certains membres de cette famille cf. « Nouvelle biographie générale », t. XII, Paris 1856, pp. 897-899). Le duc de Beaufort, auteur du traité (sur ce personnage cf. infra), ne se serait pas mis au service de l'un des Danckelmann (cf. la forme Mons[eigneur] pour de Beaufort et M[onsieur] pour Dancquelman). Celui-ci était le premier propriétaire du manuscrit. La forme Dancquelman, à la page de titre, fait penser à un copiste français, et on peut admettre l'origine française (?) de cet exemplaire. Les dates de 1659 et 1668 (pour celle-ci cf. infra) accompagnant les noms des premiers possesseurs du ms. gall. fol. 135 font situer l'exécution de celui-ci au cours de cette période. Etant donné les similitudes évidentes entre les mss. gall. fol. 134 et 135 : reliure, mise en page planifiée de la même façon, histoire, on peut lancer l'hypothèse selon laquelle ce premier aurait été exécuté dans un même milieu, peut-être dans un même atelier, et à la même période que l'autre : années 50/60 du XVIIe siècle, l'écriture étant aussi caractéristique de cette époque. En outre, les fausses-réclames dans le ms. gall. fol. 134 adviennent au même endroit que les réclames dans le ms. gall. fol. 135, et probablement il aurait été copié sur celui-ci.





Supported by a grant from Iceland, Liechtenstein and Norway through the EEA Financial Mechanism and Polish science resources 2008-2011

Cependant, les mains de copistes sont différentes dans les deux codices. Les deux manuscrits, avant leur acquisition à la Königliche Bibliothek de Berlin, avaient une histoire commune, et ceci dès leur origine. Le ms. gall. fol. 135 porte, au verso de la garde volante initiale, le nom de *Danckelman* biffé; en dessous, on trouve *Carolus Aemilius 1668*, qui était le propriétaire successif de ce manuscrit-ci. Il s'agit du prince Karl Emil (1655-1674), fils et héritier de Frédéric Guillaume. A la lumière de ce qui vient d'être dit, il se peut que le ms. gall. fol. 134 lui ait aussi appartenu. Il a été enregistré dans un ancien catalogue de la Königliche Bibliothek de Berlin: Cat A 318, N° 145 (cf. *M 145*, à la garde collée initiale), rédigé après 1713. Dans la parie inférieure du dos, une pièce de cuir rouge, avec la cote actuelle estampée en or : *Ms. gall. Fol. 134*; (1r°) la cote actuelle; (2r°, 79r°) estampilles de la Königliche Bibliothek.

DE BEAUFORT : LA MILICE MODERNE. (2r°-79r°) Texte. Premier que de passer aux evolutions, il faut sçavoir connoistre toutes les parties d'un bataillon ... - ... puis jetter quelques tours en faisant quelques revers de l'espée, puis suivent les glissades. En ce qui concerne l'auteur de ce traité, il s'agit probablement de François de Vendôme, duc de Beaufort, petit-fils d'Henri IV, né à Paris en janvier 1616 et mort le 25 juin 1669, qui s'est illustré dans quelques batailles. Sur ce personnage cf. p. ex. « Biographie universelle ancienne et moderne », t. III, Paris 1811, pp. 625^a-627^a; et « Nouvelle biographie générale », t. IV, Paris 1854, pp. 912-914. C'est un traité militaire. La partie initiale est en rapport avec l'infanterie; on y trouve, p. ex.: «L'Exercice du mousquet » (fol. 4r°-5v°), « Pour commander l'Exercice » (fol. 9r°-v°), « Les ordres de tirer et d'escarmoucher » (fol. 17r°-21v°), « L'Exercice par quarts de rang et quarts de files » (fol. 22r°-25r°), « L'ordre du marcher d'un regiment de vingt compagnies » (fol. 26r°-28r°). La partie qui commence au fol. 40r°, concerne la cavalerie. Les deux parties possèdent partiellement un schéma de présentation similaire. Texte inédit, paraît-il. Pour ce qui est des relations entre les mss. gall. fol. 134-135, les deux sont très proches au niveau textuel et ce premier constitue apparemment la copie élaborée à partir de l'autre. Dans ce casci, en tant que codex descriptus, exécuté à partir d'un modèle qui existe toujours, il ne possède pas de valeur textuelle. La seule différence est à trouver, parfois, dans les dessins et schémas accompagnant le texte, mais ceci peut provenir de l'invention de copiste(s) – il s'agirait alors de copiste(s) se connaissant en la matière militaire. Sur ce manuscrit v. Lemm, p. 8.